



## Pôle Gare : Léman 2030 – Aménagement des espaces publics du quartier sous-gare

Crédit d'études

Préavis N° 2023 / 59

Lausanne, le 16 novembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### 1. Résumé

Le projet de l'agrandissement et de la modernisation de la gare de Lausanne, réelle interface de transports publics, offrira une grande perméabilité de la gare entre le nord et le sud et impactera en profondeur les quartiers environnants, dont le quartier sous-gare au sud des voies ferrées. Le long de la rue du Simplon, la nouvelle gare, bâtiment de 400 m de long supportant la plateforme ferroviaire, redéfinit les accès depuis et vers ce quartier, et permet la création d'une nouvelle place publique dite des Saugettes.

Ayant pour objectif d'accompagner les évolutions du quartier induites par le projet des Chemins de fer fédéraux (CFF), la Municipalité a décidé de conduire un concours pour le réaménagement des espaces publics du quartier sous-gare. Désigné par la Municipalité en juillet 2018, le projet lauréat préserve le tissu commercial et l'esprit du quartier par l'aménagement d'espaces de vie conviviaux où la végétalisation et l'arborisation seront d'importance, la mobilité active prioritaire, l'offre en stationnement vélos augmentée et prioritairement en ouvrage pour les voitures. L'accessibilité à ce quartier, extrêmement bien connecté aux transports publics (métros, trains, bus), est repensée pour répondre aux besoins tant des riveraines et riverains, des commerçantes et commerçants, des personnes en situation de handicap (PSH) que des voyageuses et voyageurs.

Depuis, la qualité et la convivialité des espaces publics conjuguées avec une mobilité active et apaisée ont été confirmées comme enjeux de législature 2021-2026 et comme moyen de contribuer aux objectifs du Plan climat de réaliser « zéro émission » en matière de mobilité d'ici 2030, de lutter contre les îlots de chaleurs et d'augmenter la canopée<sup>1</sup>.

Contribuant à l'atteinte de ces objectifs ambitieux, le présent préavis a pour but l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'302'000.- pour financer les études du projet d'aménagement des espaces publics du quartier sous-gare, jusqu'à l'obtention du permis de construire, qui comprennent celles pour : la cohérence spatiale et fonctionnelle avec l'ensemble des projets autour de la gare, la végétalisation, la mobilité, les réseaux d'eau (potable et évacuation), les réseaux électricité, chauffage à distance et l'éclairage public.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

3. Vers une mobilité active & apaisée
4. Des espaces publics transformés & agréables
12. Soigner l'environnement & la biodiversité

---

<sup>1</sup> Préavis N° 2020/54 « Plan climat », Préavis N° 2021/15 « Objectif canopée – stratégie d'arborisation de la Ville de Lausanne », Préavis N° 2023/ 26 « Mobilité durable, Préavis Rues vivantes II ? ».

## 15. Des réseaux et des équipements performants

### 2. Objet du Préavis

Le préavis permettra de financer les études du projet des espaces publics (phase SIA 3 - aménagement, mobilité) jusqu'à l'obtention du permis de construire. Il s'agit en effet d'une part d'avoir une autorisation de construire en force avant fin 2027, si la Ville souhaite bénéficier de la participation financière de la Confédération (PALM de 2<sup>e</sup> génération) et, d'autre part, de coordonner le développement du projet des CFF et des espaces publics sous-gare, ainsi que leurs réalisations futures. Les espaces publics tels qu'envisagés se caractérisent par des places, des rues, des espaces de séjour conviviaux et un renforcement significatif de la végétalisation et de l'arborisation. La piétonisation d'une partie du boulevard de Grancy contribuera à l'apaisement du quartier, le tout pensé pour l'ensemble de la population, des usagères et usagers de la gare, des personnes en situation de handicap, des habitantes et habitants et des commerçantes et commerçants.

A ce jour, le projet des espaces publics sous-gare, dont notamment l'organisation du concours et des études préparatoires, ont été financés par le préavis N° 2014/33 « Léman 2030 – crédit d'études pour le premier volet des études du Pôle Gare », le rapport-préavis N° 2015/18 « Léman 2030 – crédit d'études – deuxième volet des études du « Pôle Gare » – Etude du projet de construction du sous-sol de la place de la Gare – Concours et communication », ainsi que par le préavis N° 2019/51 « Situation du développement des projets dans le périmètre Pôle Gare – Financement de la part communale à l'infrastructure multimodale de la place de la Gare dans le contexte du projet CFF de l'agrandissement de la gare de Lausanne programme Léman 2030 ».

### 3. Le périmètre Pôle Gare – une portion de ville en mutation

La Ville de Lausanne comprend en son cœur le périmètre Pôle Gare qui sera en pleine mutation ces prochaines années. Il est composé du projet de l'agrandissement et la modernisation de la gare, de l'interface multimodale de la place de la Gare (la place et son sous-sol), de Plateforme 10 du côté ouest, des projets des avenues Louis-Ruchonnet et de la Gare, des espaces publics sous-gare ainsi que du quartier des Fleurettes.

Ces projets, développés selon des temporalités qui leurs sont propres et conduits par différents maîtres d'ouvrage, seront connectés par des nouveaux et généreux espaces publics. L'ensemble constitue un espace majeur du centre-ville, une portion stratégique de la ville en mutation.



Figure 1 - périmètre Pôle Gare – maîtrise d'ouvrage Ville de Lausanne Canton de Vaud CFF SV Rasude

Le principal élément déclencheur du développement du périmètre Pôle Gare est le projet de l'agrandissement et la modernisation de la gare mis à l'enquête par les CFF en 2015. Il inclut de nombreuses parties qui sont des constructions nouvelles ayant des incidences sur l'espace public et sur le bâti alentour.

En tant que partenaire du développement du projet, la Commune a saisi l'opportunité d'accompagner cet important renouvellement urbain en initiant des projets de réaménagement des espaces publics, soit :

- la place de la Gare et ses accroches (bas de l'avenue de la Gare, bas de l'avenue Louis-Ruchonnet, haut de l'avenue William-Fraisse, bas de la rue du Petit-Chêne) ;
- le quartier des Fleurettes ;
- le quartier sous-gare, objet du présent préavis.

Les objectifs globaux sont d'assurer un renouveau urbain en termes d'accessibilité et d'espaces publics de qualité qui pourront profiter aux très nombreuses usagères et usagers de la gare de Lausanne, habitantes et habitants et commerçantes et commerçants.

Au sud des voies ferrées, à la rue du Simplon, l'espace libéré par la démolition de l'actuel parking et des immeubles de logement aux numéros 22, 24 et 26 permettra aux CFF la construction d'un nouveau bâtiment supportant la plateforme ferroviaire ; il comprendra des commerces, une vélostation de 450 places, divers accès depuis et vers le quartier sous-gare et une entrée généreuse ouverte sur la place publique dite des Saugettes. En réponse aux nouveaux usages du domaine public induits par ce dispositif, un projet de réaménagement des espaces publics a été initié par différentes démarches participatives et notamment l'organisation d'un concours.

Le projet lauréat, désigné par la Municipalité en 2018, préserve les éléments constitutifs de la qualité de vie de ce quartier accueillant du logement à forte densité, un maillage commercial spécifique à cette partie de la ville, dont des commerces indépendants et lieux de restauration à forte identité.

La cohérence de l'ensemble des projets d'aménagement des espaces publics dans le périmètre Pôle Gare, situés dans un tissu urbain très dense, permet de répondre à la volonté de la Municipalité de réaliser des espaces publics de qualité qui améliorent le cadre de vie pour toutes et tous<sup>2</sup>. Ils sont l'occasion d'accorder plus d'attention aux personnes à pied, à vélo, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, en donnant la priorité aux modes actifs et aux transports publics<sup>3</sup>, de contribuer à réduire les effets des îlots de chaleur urbains par l'augmentation de l'arborisation<sup>4</sup> et de renforcer le lien social ainsi que l'activité économique, tout en tenant compte des besoins des habitantes et habitants, entre autres.

## 4. Préavis votés et études réalisées

### 4.1 Préavis votés

Afin de financer les études préliminaires nécessaires aux projets de réaménagement des espaces publics induits par les chantiers de « Léman 2030 », ainsi que celles nécessaires au projet de l'aménagement des espaces publics du quartier sous-gare, le Conseil communal a déjà alloué plusieurs crédits via les trois préavis suivants :

- préavis N° 2014/33 « Léman 2030 – crédit d'études pour le premier volet des études du Pôle Gare » de CHF 1'730'000.-, crédit d'étude bouclé via un balancement dans le préavis N° 2019/51 ci-dessous, qui a permis de financer pour CHF 111'600.- différentes études pour les espaces publics sous-gare (mobilité – analyse fonctionnelle) ;

<sup>2</sup> Préavis N° 2021/13 « Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics » et Rues vivantes I et II.

<sup>3</sup> Préavis N° 2023/ 26 « Mobilité durable ».

<sup>4</sup> Préavis N° 2020/54 « Plan climat » et préavis N° 2021/15 « Objectif canopée – stratégie d'arborisation de la Ville de Lausanne ».

- préavis N° 2015/18 « Léman 2030 – crédit d'études pour le deuxième volet des études du Pôle Gare » de CHF 1'500'000.- permettant de financer entre autre les études du concept d'aménagement des espaces publics au sud des voie ferrées (CHF 450'000.-) et les frais liés à la stratégie de communication (CHF 150'000.-) ;
- préavis N° 2019/51 « Situation du développement des projets dans le périmètre Pôle Gare - Financement de la part communale à l'infrastructure multimodale de la place de la Gare dans le contexte du projet CFF de l'agrandissement de la gare de Lausanne du programme Léman 2030 » de CHF 22'400'000.- permettant, entre autres, de lancer et de financer les études préliminaires des espaces publics sous-gare (CHF 200'000.-).

Pour le quartier sous-gare, il s'agissait spécifiquement, en amont de la phase d'avant-projet, de coordonner les espaces publics adjacents à la façade sud de la gare avec les CFF, dont notamment la place des Saugettes, la rue du Simplon et le chemin des Epinettes.

#### 4.2 Situation des crédits alloués

Le tableau suivant présente la situation au 30 septembre 2023 des crédits alloués :

	Dépenses au 30.09.2023 en CHF	Remarques
<b>Préavis N°2015/18</b>		
Espaces publics	367'000.-	Ces dépenses ont été engagées dans l'organisation du concours d'espace public sous-gare, le déroulement proprement dit du concours et à la publication-communication des résultats.
Communication	139'700.-	Ces dépenses ont permis, d'une part, de mener une participation publique sur le réaménagement des espaces publics sous-gare et, d'autre part, de communiquer les résultats, ceci préalablement au lancement du concours d'architecture-paysagiste.
<b>Préavis N° 2019/51</b>		
Etudes des espaces publics sous-gare et mandats spécifiques	193'850.-	Ces dépenses comprennent les études préliminaires du projet sous-gare menées par les mandataires architectes-paysagistes et ingénieurs mobilité.
Total	700'550.-	

## 5. Projet des espaces publics du quartier sous-gare – Enjeux et études à conduire

### 5.1 Enjeux

Aujourd'hui, doivent être conduites les études pour le développement du projet lauréat (phase SIA 3 Etude de projet) qui s'articule autour du boulevard de Grancy en tant que généreuse promenade urbaine piétonne sur l'axe est-ouest, la place des Saugettes, véritable porte d'entrée du quartier depuis la gare, et l'esplanade Stücky au sud.

Figure 2 - Projet Lauréat 2018 - Rue du Simplon



Figure 3 - Projet Lauréat 2018 - Rue du Simplon



Le projet de réaménagement, portion de ville apaisée, se doit de répondre aux objectifs du programme de législature et du Plan climat qui se traduira par une forte composante paysagère comprenant de nombreux arbres. Il s'agit de prioriser les mobilités actives et les transports publics par le développement d'un quartier où les places de stationnement des voitures sont fortement réduites en faveur de parkings en ouvrage et les besoins en stationnement vélos couverts selon les projections à l'horizon du projet. Par ailleurs, il s'agit d'intégrer tant l'accessibilité des personnes en situation de handicap qu'une offre taxi et des places de livraison pour les commerces, au regard d'une attractivité renouvelée du quartier.

Ouverts à tous et toutes, ces espaces réaménagés doivent contribuer significativement aux objectifs d'arborisation, tant en termes d'effet canopée qu'en termes d'amélioration paysagère, pour répondre à l'effet de l'îlot de chaleur urbain spécifiquement identifié dans le secteur de la gare.

## 5.2 Etudes à conduire

### 5.2.1 Architecte-paysagiste et ingénieur mobilité

Pour répondre à ces enjeux et objectifs, les études du projet d'aménagement devront spécifiquement traiter les aspects suivants : cohérence spatiale et fonctionnelle, dimension paysagère (arborisation – végétalisation), mobilité (accessibilité, stationnement).

#### **Cohérence spatiale et fonctionnelle**

Le projet du quartier sous-gare est en lien direct avec des projets connexes dont celui de l'agrandissement et la modernisation de la gare, du bâtiment des Epinettes, des métros, de Plateforme 10 et du quartier de la Rasude. Le nombre et la complexité de ces projets nécessitent une coordination fine pour assurer une cohérence spatiale et fonctionnelle de l'ensemble.

#### **Arborisation – végétalisation**

Le projet des espaces publics s'accompagne d'un renforcement de l'arborisation et de la végétation sur l'ensemble du quartier. Il s'agira de créer des continuités paysagères, du maillage écologique en effectuant des plantations aussi continues que possible pour affirmer la place de l'arbre en ville. L'ensemble permettra de poursuivre l'objectif d'augmentation de la canopée de la Ville de Lausanne et de lutter contre les îlots de chaleurs grâce à une arborisation généreuse sur le périmètre, tout en cherchant à réduire l'imperméabilité des revêtements.

#### **Mobilité (accessibilité et stationnement)**

Du point de vue de l'accessibilité, l'aménagement d'une zone piétonne dans le secteur du boulevard de Grancy et d'une zone de rencontre accessible aux taxis, aux ayants droit, aux personnes à mobilité réduite (PMR) et aux livraisons à la rue du Simplon, implique une réorganisation globale de la circulation à l'échelle du quartier. Le trafic individuel motorisé est limité à deux boucles de circulation à 30 km/h de part et d'autre du secteur (est-ouest). Elles permettent l'accès à certaines fonctions de stationnement à l'instar notamment des taxis, des places de dépose-minute, places PMR et de motos. Le projet accueille la voie verte d'agglomération (ci-après VVA) qui se dédouble au sein du quartier pour proposer à la fois un itinéraire sur la rue du Simplon et un autre sur le boulevard de Grancy, l'ensemble devant contribuer au doublement du nombre d'usagères et usagers se rendant à vélo à la gare. Ce dispositif contribue à l'apaisement du quartier et aux objectifs de mobilité durable (piétons, vélos, transports publics). Une attention particulière sera donnée à l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Le projet proposera un équilibre entre les nombreux usages et mobilités attendus à terme, en assurant la sécurité des flux de mobilité douce transversaux et longitudinaux.

Du point de vue du stationnement, l'offre a été définie afin de renforcer le transfert modal par une offre en stationnement sur voirie pour les voitures fortement réduite et un renforcement substantiel de celui pour les vélos dans l'ensemble du quartier. Certaines fonctions de stationnement à l'instar notamment des taxis, de places de dépose-minute et de motos sont réparties à l'est et à l'ouest du quartier. L'offre en stationnement pour les personnes en situation de handicap répondra finement à leurs besoins, tout comme les besoins essentiels de positionnement adéquat des places de livraison. Les études permettront d'affiner l'offre au regard des objectifs du Plan climat et de la qualité des réaménagements des espaces publics.

### 5.2.2 Etudes spécifiques

Dans le cadre du développement du projet d'aménagement des espaces publics seront menées différentes études spécifiques ayant trait à l'analyse de l'état de l'infrastructure routière, à l'analyse pédologique<sup>5</sup> de la régénération des sols au pied des arbres et au diagnostic phytosanitaire des arbres. Une étude acoustique des parties du projet, qui sont des

<sup>5</sup> Etude de la formation et de l'évolution des sols sous l'action naturelle : climat, activité biologique, végétation, etc.

espaces de circulation, sera également conduite conformément à l'exigence de la procédure d'autorisation selon la loi sur les routes (LRou). L'objectif est de contrôler le respect de l'ordonnance sur la protection contre le bruit et présenter les mesures envisagées pour satisfaire aux exigences légales. Le projet fera enfin l'objet d'une analyse de sa conformité au regard de l'accessibilité universelle.

### 5.2.3 Réseaux du Service de l'eau – eau potable et évacuation

Le projet d'aménagement des espaces publics sur le périmètre considéré est l'occasion pour le Service de l'eau de coordonner et planifier des interventions nécessaires au maintien de son réseau de distribution d'eau potable, ainsi que de développement du réseau public d'évacuation conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) communal. Il est ainsi prévu les travaux de génie civil suivants :

- remplacement du réseau de distribution d'eau potable (boulevard de Grancy, rue du Simplon (est), avenue du Rond-Point) ;
- remplacement du réseau d'évacuation unitaire subsistant par un équipement en système séparatif (boulevard de Grancy (est), rue du Simplon (est)) ;
- construction du puits d'accès et de raccordement de la future galerie de liaison eaux claires rue du Petit-Chêne – avenue d'Ouchy.

Le financement pour l'ensemble de ces travaux s'effectuera par le biais du crédit cadre annuel / d'un préavis spécifique.

### 5.2.4 Réseaux des Services industriels de Lausanne (SIL) – électricité et chauffage à distance

Le projet d'aménagement doit tenir compte des réseaux existants et futurs afin de garantir une exploitation pérenne.

Plus particulièrement, un placement judicieux des nouveaux arbres permettant d'éviter les conflits avec les réseaux, qui seraient dommageables aussi bien pour l'exploitation par les SIL que pour la longévité des arbres, doit être étudié.

Si le projet d'aménagement ne peut éviter les conflits avec les réseaux existants, un déplacement de ces derniers devra être étudié par le projet avec la consultation des gestionnaires de réseau des SIL.

En ce qui concerne le réseau d'électricité, les SIL profiteront du projet pour renouveler une partie de leur infrastructure, ce qui impliquera la pose de nouvelles batteries de tubes et la réalisation de sondages pour le tirage des câbles. Le projet devra inclure toutes les études d'aménagement et de génie civil (GC) nécessaires à l'intégration des infrastructures des SIL, selon les intentions rappelées en annexe.

Le réseau de chauffage à distance a prévu d'étendre son réseau dans le quartier à l'horizon 2030. Afin de limiter les impacts sur les riverains, ces travaux seront réalisés en même temps dans le cadre du projet. Les études du projet devront donc inclure toutes les études d'aménagement et de GC nécessaires à l'intégration des infrastructures des SIL.

Les mandataires, qui réaliseront les études du projet établiront un plan coordonné incluant les aménagements de surface (notamment les arbres), les réseaux existants, et les réseaux futurs à construire.

### 5.2.5 Réseaux des Services industriels de Lausanne – éclairage public

Dans le cadre des études de projet, le mandataire devra définir le concept nocturne d'occupation des espaces publics, selon directives du nouveau Plan Lumière, en collaboration et selon directives de l'éclairage public de Lausanne.

Une fois les concepts de base admis, l'éclairage public établira un projet d'aménagement et d'implantation des points lumineux dans le respect des normes et des directives de l'Association suisse pour l'éclairage (SLG), ainsi que des directives du Plan Lumière, avec choix de types lumineux en fonction des typologies de supports.

L'éclairage public établira également un plan de principe de tracé des infrastructures souterraines et hors sol pour ce qui sera nécessaire pour les futures installations, câbles et équipements de l'éclairage public.

Sur la base des plans de principe des tracés de l'éclairage public, le mandataire établira les plans coordonnés des travaux de GC et haussera la mise en soumission.

Le suivi des travaux se fera par la Direction générale et locale des travaux, avec l'accompagnement du bureau d'études et du montage de l'éclairage public lausannois.

Au niveau financement, le présent préavis prend en charge les mandats d'études externalisés. Les prestations d'études internes de l'éclairage public seront financées par le préavis spécifique du Plan Lumière.

## **6. Planification**

La requalification des espaces publics du « Pôle Gare » est tributaire des contraintes de calendrier des autres chantiers, en particulier ceux des chantiers CFF. Ainsi, le réaménagement des espaces publics du quartier sous-gare sera réalisé par étape. L'objectif est que les travaux soient coordonnés avec le chantier de la gare. Pour ce faire, une co-activité des chantiers devra être planifiée au stade du projet de construction.

## **7. Impact sur le climat et le développement durable**

Le projet du quartier sous-gare est en phase avec les différents politiques publiques et engagements de la Municipalité en faveur de la réalisation d'espaces publics agréables favorisant le vivre ensemble, où la mobilité est apaisée et l'attractivité de la ville accrue.

L'aménagement du quartier sous-gare, comprenant en son cœur une zone piétonne et des places publiques, permet de rééquilibrer l'usage de la voirie en faveur des mobilités actives et d'une appropriation par tous et toutes. Le projet contribue ainsi à l'atteinte des objectifs du Plan Climat et ses différentes mesures d'atténuation, telles que diminuer les surfaces dédiées au stationnement des transports individuels motorisés (objectif n° 54), augmenter le stationnement vélo (objectif n° 33), encourager la marche et le vélo pour les courts parcours (objectif n° 41), réaliser des zones de rencontre (objectif n° 37) et piétonnes (objectif n° 39), favoriser des centralités de quartier à forte mixité d'usage (objectif n° 25) et créer une ville à portée de pas (objectif n° 38).

Le soin particulier à la réalisation d'espaces publics de très haute qualité pour le quartier sous-gare, munis d'une importante arborisation, permettra d'améliorer significativement la qualité de vie des habitantes et habitants, des usagères et usagers et contribuera à lutter contre les îlots de chaleur.

## **8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap**

Le projet des espaces publics du quartier sous-gare, financé par ce préavis, contribuera à augmenter la mise à disposition d'espaces qualitatifs et conviviaux qui pourront aisément être appropriés par les habitantes et habitants, les usagères et usagers et les commerçantes et commerçants.

Le cœur du quartier à vocation piétonne et ses nouvelles places publiques des Saugettes et Stücky favoriseront les interactions sociales et le vivre ensemble qui bénéficieront aussi aux personnes en situation de handicap.

Le stationnement et la dépose-minute seront également réfléchis pour ce public-cible.

Les normes techniques<sup>6</sup> professionnelles ayant trait à l'accessibilité universelle et aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et des personnes à mobilité réduite seront prises en compte en amont du projet, par le biais d'un mandat auprès d'un bureau spécialisé. Les différents détails d'aménagement tels que les pentes maximales ou la

---

<sup>6</sup> Norme VSS 640 075 « Espace de circulation sans obstacle ».



matérialité seront déterminés de façon à respecter lesdites normes, afin d'offrir un aménagement attractif et inclusif.

## 9. Aspects financiers

Compte tenu des devis estimatifs présentés par le lauréat retenu (« Le boulevard »), avant le début des études, et des montants conventionnés avec les partenaires, le coût des études pour le réaménagement des espaces publics jusqu'à l'enquête publique est le suivant :

Prestations	Montants CHF – TTC
<b>Service d'architecture et du logement – aménagements / études principales et spécifiques – honoraires</b>	<b>1'472'000.-</b>
Architecte-paysagiste (projet d'espace public y compris composante paysagère ; dossier d'enquête publique)	1'100'000.-
Ingénieur mobilité (développement de toutes les fonctionnalités à intégrer dans le dossier d'enquête publique)	200'000.-
Etudes spécifiques : génie civil (CHF 65'000.-), pédologie et diagnostic phytosanitaire (CHF 40'000.-), acoustique (CHF 35'000.-), accessibilité universelle (CHF 32'000.-)	172'000.-
<b>Service de l'eau – réseaux / études – honoraires</b>	<b>96'000.-</b>
Etudes spécifiques du réseau d'eau	96'000.-
<b>Services industriels – réseaux / études – honoraires</b>	<b>134'000.-</b>
Ingénieurs civils (développement réseaux : déplacement, renouvellement, complément)	134'000.-
<b>Balancement du crédit d'étude (préavis N° 2015/18)</b>	<b>600'000.-</b>
<b>Total</b>	<b>2'302'000.-</b>

Quant au coût des travaux de réalisation des espaces publics sous-gare (hors réseaux SIL et Service de l'eau (EAU)), il est actuellement estimé à CHF 17'100'000.-. Ce projet pourra bénéficier de participations de tiers à hauteur de CHF 8'872'000.- (PALM – 2<sup>e</sup> génération : CHF 3'233'000.- ;

CFF et Canton de Vaud : CHF 5'639'000.-).

### 9.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2024	2025	2026	2027	Total
Dépenses d'investissements	1'130	472	100	0	1'702
Balancement du crédit d'étude	600	0	0	0	600
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0
<b>Total net</b>	<b>1'730</b>	<b>472</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>2'302</b>

Ce crédit d'étude pour les aménagements des espaces publics du quartier sous-gare est inscrit au Plan des investissements 2024-2027 pour CHF 2'072'000.-, le complément de CHF 230'000.- correspond à la part des études relatives aux réseaux des SIL et du Service de l'eau.

## 9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2024	2025	2026	2027	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0,0
<b>(en milliers de CHF)</b>					
Charges de personnel	0	0	0	0	0,0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0,0
Charges d'intérêts	0	19,5	19,5	19,5	58,5
Amortissements	0	1'730,0	472,0	100	2'302,0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>0,0</b>	<b>1'749,5</b>	<b>491,5</b>	<b>119,5</b>	<b>2'360,5</b>
Diminution de charges	0	0	0	0	0,0
Revenus	0	0	0	0	0,0
<b>Total net</b>	<b>0,0</b>	<b>1'749,5</b>	<b>491,5</b>	<b>119,5</b>	<b>2'360,5</b>

Sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2% pour les SIL, de 1.75% pour EAU et de 1.50% pour le Service d'architecture et logement (ARLO), les intérêts théoriques moyens développés par le présent Préavis s'élèvent à CHF 19'500.- par année à compter de l'année 2025. Ces intérêts seront répartis sur les trois budgets de fonctionnement à hauteur de CHF 1'500.- pour les SIL, CHF 900.- pour EAU et CHF 17'100.- pour ARLO.

Considérant que les dépenses d'investissement concernent des frais d'études, ceux-ci seront amortis annuellement, à compter de l'année 2025, en fonction des dépenses effectives de l'exercice précédent.

## 10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le Préavis N° 2023/59 de la Municipalité, du 16 novembre 2023 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'302'000.- pour permettre le financement des études du projet d'aménagement des espaces publics du quartier sous-gare, des études pour les réseaux des SIL et des études pour les réseaux d'eaux potables et évacuation ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par les rubriques du budget de fonctionnement n° 30.331 du Service d'architecture et du logement, n° 21.331 du Service de l'eau et n° 47.331 des Services industriels ;
3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 sur les rubriques n° 30.390 du Service d'architecture et du logement, n° 21.390 du Service de l'eau et n° 47.322 des Services industriels ;

4. de balancer les dépenses comptabilisées du crédit d'études n° 30101000200 ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter

Annexe : Plan concours espaces publics sous-gare « Le Boulevard »

Plan concours espaces publics Sous-Gare  
'Le boulevard'

CONCOURS ESPACES PUBLICS SOUS-GARE  
Le Boulevard

